

Connaissance de GENÇAY

Cycle de balades culturelles

3 - LE SERVICE DE L'EAU DOMESTIQUE (6 Janvier 2008)

Il existe devant la Mairie de Gençay, Place du Marché, un espace matérialisé au sol par des carreaux différents des autres; c'est l'emplacement approximatif d'une fontaine monumentale qui était édifée sur le puits de la place, où on puisait l'eau par une pompe actionnée par un volant de fer; cet édifice, qu'on peut voir sur une carte postale ancienne, a été démoli en 1966. Les pierres avaient été stockées au plan d'eau, près de la fontaine qui est sous le château de Verneuil; elles ont été remontées vers 2000 dans l'hypothèse d'une éventuelle reconstruction; mais on s'est rendu compte qu'il en manquait une certaine quantité, notamment celles constituant l'arche d'une porte; longtemps déposées près des garages communaux, elles ont à nouveau disparu...

Le puits de la place, le puits de la Rue du Commerce et la fontaine du Vieux Château, ont longtemps été les seuls points publics d'approvisionnement en eau potable du bourg de Gençay; d'autres puits, d'usage communautaire ou privé, complétaient bien sûr ce dispositif (Rue de la Sallée, Quartier de l'Eglise, Rue de l'Aumônerie, etc...).

• L'USINE HYDRO-ELECTRIQUE DU GRAND-MOULIN:

A la fin du 19^èS., et parmi d'autres projets d'aménagements d'envergure (la Commune avait connu: la construction des halles de 1969 à 1871, et le développement de l'enseignement primaire obligatoire, donc des bâtiments scolaires; c'était aussi l'époque de l'installation du tramway départemental) le Conseil Municipal se penche sur la question de l'accès des habitants à l'eau; la Commune ne possède pas de terrain en bordure des deux rivières, et cette situation pose des problèmes aux gens, pour le remplissage des tonnes d'arrosage ou le lavage du linge. La grande sécheresse de 1893 laisse également des traces dans le registre des délibérations, puisque, par la suite du manque d'eau, les pompes publiques connaissent des difficultés.

Le 17 Mai 1896, Mr Désiré SIRE est élu maire, avec comme adjoint Albert MARTINI; une commission est aussitôt nommée (juin) pour faire rapidement les études nécessaires à l'installation d'une distribution d'eau à Gençay, question depuis longtemps à l'ordre du jour, et service réclamé par la population; on trouve dans cette commission MM CAILLAUD, GRASDEPOT, et IMBERT.

Dès cette époque, on note donc la présence au sein du Conseil Municipal de deux personnalités qui s'y opposeront pendant une vingtaine d'années: Albert MARTINI, propriétaire de l'Hôtel de la Patte d'Oie, et Paul CAILLAUD; il n'est pas facile de déceler, à travers les décisions et délibérations du Conseil Municipal, les tendances politiques de chacun de ces leaders, mais en tout cas, ils auront alternativement la charge de la "patate chaude" du dossier de l'eau et de l'usine électrique.

Paul CAILLAUD est d'ailleurs élu maire le 29 Juin 1897 (adjoint Théodore GRASDEPOT), et, au sein du Conseil Municipal, la nouvelle commission des eaux est composée de MM CIROTTEAU et MARTINI. Le premier obstacle de taille rencontré par la commission est le refus de vente à l'amiable à la commune, et ce malgré la nomination d'un expert, de l'usine du Grand moulin (ancien moulin banal du Seigneur de Gençay), par la famille AVRAIN, propriétaire de Galmoisin, et résidant à Niort.

Le Conseil demande à l'administration supérieure de pouvoir acquérir cet immeuble par voie d'expropriation (21 mars 1898).

Le 16 Avril de cette même année, MM SIRE, MARTINI et IMBERT démissionnent du Conseil; une nouvelle commission des eaux est alors formée.

A la fin de l'année, le Maire soumet au Conseil le projet établi par l'Agent voyer cantonal, pour un coût global de 100 600F.; dans la foulée, le Conseil vote une imposition extraordinaire de 75 centimes pendant 30 ans; et à la suite des résultats de l'enquête d'utilité publique (juin 1899), le Conseil décide un emprunt de 100 600 francs remboursable en 30 ans pour "**exécuter ce travail d'installation exigé par le progrès et indispensable pour une bonne hygiène publique**"; pour compléter le dispositif financier, on augmente les tarifs des droits à percevoir sur les voitures et les marchandises les jours de foires.

Le 14 février 1900, Paul CAILLAUD est réélu maire (adjoint Constant BERTRAND); Mr MARTINI est à nouveau dans le Conseil, et les escarmouches reprennent, à propos des travaux projetés, du lavoir de la Liardière, etc....

Ce n'est finalement qu'en février de l'année suivante (1901) que la commune finit par s'entendre avec Mme AVRAIN, et le Grand Moulin est acquis pour la somme de 20 000F. "**pour**

LE Puits DE LA HALLE

♦ L'acte de décès de Charlotte Gauthier décédée à l'âge de 45 ans ou environ le 20 août 1686, et qui fut inhumée dans l'église de Saint-Maurice, contenu dans l'un des registres paroissiaux de la paroisse de Gençay dit *le service ayant, en présence du corps esté préalablement fait dans l'église de Nostre Dame dudit Gençay, parce qu'elle estoit decedée dans la paroisse dudit lieu, et ce, devant le puits de la hasle depuis six ans. Et a esté ledit corps conduit jusque sur le pont ou est le cours de la riviere de Clouere, qui fait ledit cours la séparation des deux paroisses les dits Gençay et Saint-Maurice.*

♦ Dans une minute d'information du 23 août 1699, diligente par le sénéchal, l'un des témoins *Georges Malarmé dépose que hier sur le soir il estoit dessous le dy coing de la halle qui regarde ledy puits d'icelle.*

♦ L'acte de vente d'un petit logis le 5 juillet 1742 situe la maison vendue touchant **a l'emplacement devant le puits** avec les droits d'entrées de charrières, vues et regards.

♦ Dans un acte de vente de l'an IV, *une autre maison située également au dit Gençay proche le puts de la dite halle.*

♦ Dans un contrat d'arrentement consenti le 20 septembre 1765 par Jean Guimbault, marchand et Renée Mallet son épouse, héritière de Radegonde Jarry sa mère, demeurant en la paroisse de l'Ile-Jourdain, à Gabrielle Boisnard, veuve de feu Estienne Cuhau, marchand, de Gençay, la maison, objet de ce contrat est dite « *tenant d'une part au placistre du puy des halles* ».

(d'après les archives notariales ou départementales)

servir de force motrice destiné à la production et à la distribution de la lumière électrique" (à cette époque, l'éclairage public est assuré par des réverbères fonctionnant au pétrole).

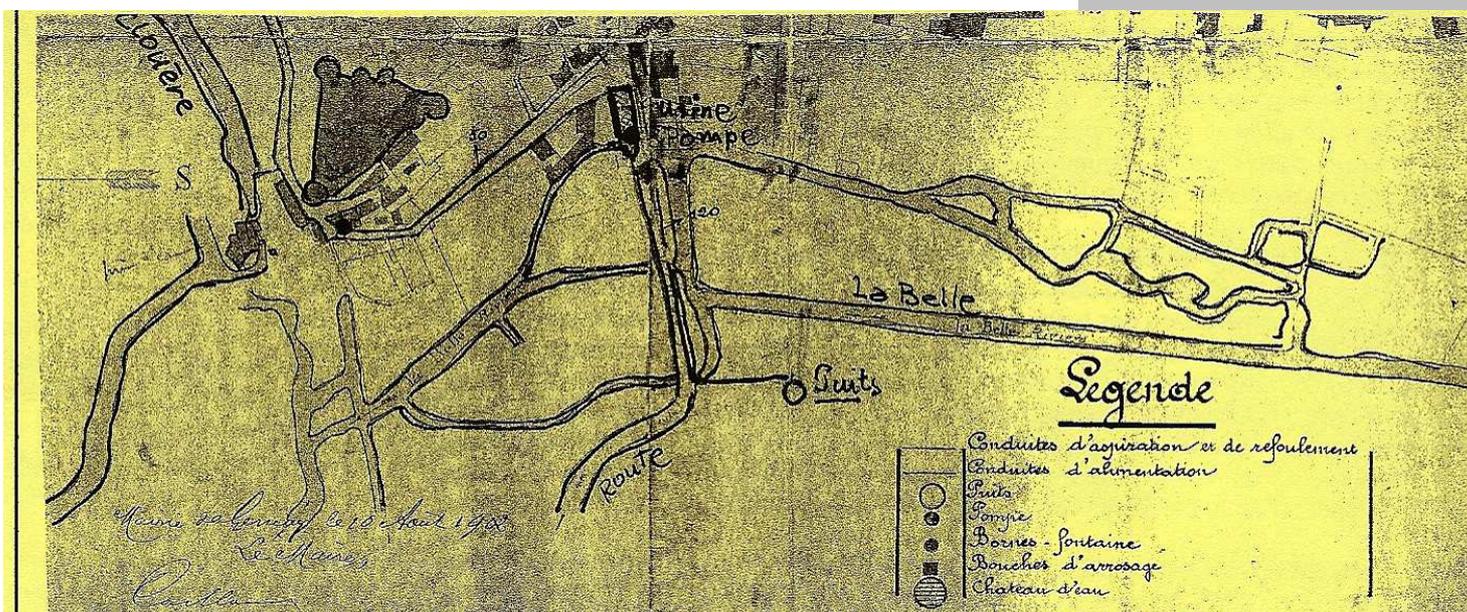
On voit aussi que peu à peu le projet est dominé (et miné) par la question de la production d'électricité, qui ne fonctionnera d'ailleurs jamais correctement; l'alimentation en eau en revanche, posera apparemment moins de problèmes, même si évidemment les deux dossiers sont liés.

Le grand projet peut alors entrer dans sa phase de réalisation, mais de nouvelles difficultés vont se faire jour concernant le choix de l'entreprise; à cette époque, plusieurs conseillers, notamment MM MARTINI et CHAUSSEBOURG (qu'on retrouvera associés dans la conduite d'un autre projet important: l'agrandissement de la place et l'installation de la mairie au 1er étage des halles) refusent de signer les PV de délibérations (mai et juin 1901).

C'est finalement la maison AMELIN et RENAUD qui est choisie pour les travaux (février 1902). Il semble que la réception du chantier ait été faite au début de l'année 1903, époque à laquelle la Commune passe un marché avec deux entreprises de Poitiers pour l'installation des concessions d'eau et d'électricité (l'ancien matériel d'éclairage au pétrole est vendu à la commune d'Availles-Limouzine).

LA CHABANNE

Nom d'une maison située à l'angle formé par l'actuelle rue de l'Eglise et de la venelle débouchant dans l'Impasse Sainte-Geneviève. Dans un acte de 1705, *une maison située en ce lieu de Gençay près l'église vulgier^{ent} appelée la Chabanne, [...] tenant d'une part et par costé a la ruelle comme l'on va de la halle dud. Gençay à la fontenne de dessous le chasteau dud. lieu à senestre, [...] d'autre à lad. rue allant de l'halle à l'église, d'autre au chemin allant de lad. église à la suditte fontenne à dextre.*



On conserve dans les archives le plan, tracé à la main, et signé du maire CAILLAUD, daté du 10 Aout 1902, du dispositif d'adduction d'eau de la ville de Gençay; y sont mentionnés: **le puits** (jardins de la Folie), **l'usine du Grand Moulin** et la pompe, **les conduites** d'alimentation, **les bornes-fontaines** (au nombre de 13), **les bouches d'arrosage** (6), et le **château d'eau** sur le champ de foires.

Pendant, le dispositif fonctionne imparfaitement, surtout en ce qui concerne la production d'électricité; à la fin de l'année 2003 (octobre et novembre) les délibérations font état de plaintes du Conseil Municipal contre l'entreprise AMELIN et RENAUD qui n'a pas respecté les termes de son traité. Pour la grande foire de novembre, on est obligé de louer une locomobile à Mr LEBON pour fournir l'énergie qui manque, et on propose une réduction des tarifs aux habitants qui n'ont pas reçu le service promis et attendu; on commence à envisager un procès.

En mai 1904, après 4 opérations de 3 tours de scrutin chacune, et après refus du doyen d'âge d'accepter la fonction, c'est finalement Mr MARTINI qui est élu maire de Gençay, avec Mr CHAUSSEBOURG comme adjoint.

Aussitôt, l'entreprise WELLS et CHERON de Poitiers, concurrente malheureuse de AMELIN et RENAUD, est désignée pour faire une expertise minutieuse des travaux exécutés, et le nouveau maire crée un poste d'usiner (concours annoncé "**par son de trompe**").

Le 21 juin 1905, après plusieurs expertises, la commune admet le principe de poursuites judiciaires contre la maison AMELIN et RENAUD; l'ingénieur de la commune Mr WELLS propose l'installation d'un moteur à gaz pauvre.

Le conseil municipal souhaite se débarrasser de la gestion directe du service de l'eau et de l'électricité, et le confier à un concessionnaire; on parle même des "**sanctions ou modifications qu'il y aurait lieu de prendre vis-à-vis de cet établissement**", mais les démarches n'aboutissent pas.

Enfin, le 23 décembre 1907, on entérine le projet de cession à Mr LESPINIERE; en même temps, les délibérations continuent d'évoquer les plaintes des riverains de l'usine contre certaines nuisances provoquées par son fonctionnement (et qui aboutiront en juin 1908 au déplacement de la vanne qui gêne le voisin Mr JOUINEAU).

La maison de la Chabanne possédait un puits dont on peut encore voir les vestiges aujourd'hui dans la venelle reliant la rue de l'Eglise à l'impasse Sainte Geneviève, à gauche.

Par acte passé en 1759, la propriétaire, Renée Chillau, veuve de Philippe Boizot, boulanger consentait à René Barault charron propriétaire de la maison de la Roue le droit de puisage de l'eau à ce puits. A la charge pour la propriétaire de la corde, que la ditte Chaillou sera tenue de fournir et de laisser sur le tour dudit puits. Les bénéficiaires du droit eux, seraient tenus et obligés d'entretenir tent de bois que de la main de l'ouvrier pendant tout le temps qu'ils jouiront du sudit droit, les potheaux, tour, roue et chevallet servant de couverture audit puits, en sorte qu'on y puisse puiser facilement et que la corde ne puisse estre endommagée par la pluie.

On évoque aussi la réouverture de la pompe de la rue du commerce, à condition que toutes sources de pollution (fosses d'aisance, puits perdus...) soient supprimées dans son voisinage.

En janvier, survient un terrible accident: Mr LESPINIERE l'usinier, est tué en tombant dans le mécanisme de la turbine; Mr BARILLET son beau-père, signataire du bail d'exploitation de l'usine, résilie ce bail ,et une nouvelle concession est alors signée, le 15 février, entre la commune et MM POUILLLOUX et MOREAU; pour une durée de 12 ans (au lieu de 30 précédemment); en mai de cette même année, le Conseil vote des félicitations aux nouveaux concessionnaires pour leur bonne gestion.

Le 18 mars 1910, le Conseil est informé que la maison AMELIN et RENAUD a été condamnée à lui verser une somme de 31 575 F.; elle est condamnée en outre à régler les frais d'expertise, et aux dépens; elle fait appel.

La première guerre mondiale provoquera d'importants bouleversements dans toutes ces pré-occupations; cependant la concession de l'usine électrique fut reprise par Mr GUILLARD en 1920; puis par Mr TRAINSON en avril 1923; la Commune adhéra au Syndicat intercommunal d'électricité le 4 décembre 1925, ayant donc produit le courant de manière autonome pendant plus de 20 ans.

Gençay continue de faire gérer son service de distribution d'eau par concession, et c'est Mr TRAINSON qui assure cette régie jusqu'à la fin de son contrat le 12 Avril 1938; le contrat stipule que le concessionnaire doit assurer le dépannage de la turbine, la perception des droits, et verser en outre une caution.

Il est alors procédé à un nouvel appel d'offre, emporté par Emile VALLADE , qui sera plus tard surnommé "Vallade-des-eaux" en raison du grand nombre de familles du même nom sur le bourg de Gençay (mais Mr TRAINSON conservera le logement quelques temps après la fin de sa mission.)

La période de l'avant-guerre est marquée au sein du Conseil Municipal de Gençay, par la présence d'une opposition minoritaire "de gauche", proche du Front Populaire, menée par Mr Emilien FILLON, qui deviendra maire après la guerre; les réunions du Conseil, très souvent publiques, devaient être particulièrement houleuses si on en juge par le nombre de refus de signer les procès-verbaux, le choix d'un secrétaire de séance dans le public, les échanges "musclés" mentionnés aux compte-rendus, le nombre de réunions non tenues, jusqu'à la démission du Conseil le 31 mars 1937.

L'opposition se retrouve encore plus minoritaire dans le nouveau Conseil, mais fait quand même adopter des mesures comme le partage de l'entretien des bornes-fontaines par les artisans serruriers du bourg (notamment MM CHOLET, POMPILIUS et ARLLOT).

Par la suite, et surtout du fait des problèmes causés par l'Occupation, les délibérations municipales ne font apparaître, épisodiquement, que des demandes d'extension du réseau (route de Civray, bas du champ de foires); des problèmes d'interruption du service dus à la sécheresse et autres questions mineures de fonctionnement du service..

Le Maire Julien MIRBEAU démissionne en Juillet 1943, et le Docteur BILLAULT est nommé Maire délégué par le Préfet. La concession d'Emile VALLADE se termine le 29 septembre 1944; le nouvel appel d'offre ayant été négatif, on passe un marché de gré à gré avec Mr VALLADE pour la continuité du service.

La situation de l'alimentation en eau est jugée critique par le Conseil, situation "**créée par la sécheresse et les événements qui privent l'installation d'eau de l'énergie électrique nécessaire au pompage**" (6 Août 1944); on installe donc une locomobile pour actionner la pompe. La délibération d'Août 1944 donne en outre le tarif de "**l'eau fournie par la ville**":

"Le Conseil décide que toutes les personnes qui se servent de l'eau, même prise aux bornes fontaines, pour abreuver leurs animaux paieront comme les concessionnaires. Après délibération, le Conseil décide l'augmentation du tarif des eaux avec point de départ du 1er avril 1944 et d'après le tarif ci-dessous (par trimestre)

Le mètre cube au compteur: de 3 à 9 F.

Concessionnaire par personne: de 3 à 9 F. (enfant de moins de 10 ans excepté)

Boucherie: 20 à 30 F.

Hotel: 26 à 46 F.

Café: 10 à 20 F.

Marchand de vin: 12 à 30 F.

Boulangers: 12 à 30 F.

Coiffeur: 3 à 15 F.

Salle de bains: 5 à 15 F.

Animaux: cheval, boeuf, mulet, âne: 4 à 10 F.

Logeur de chevaux: 20 à 30 F.

Jardin de 1 à 5 ares: 5 à 10 F.

Jardin de 5 à 10 ares: 10 à 20 F.

Jardin de 10 à 15 ares: 20 à 40 F.

Jardin de 15 à 20 ares: 30 à 60 F.

Le Conseil fixe le prix forfaitaire à 100 F. par an qui sera demandé aux personnes étrangères à la Commune qui prendront de l'eau à la fontaine du Vieux Château. Cette redevance sera perçue par le régisseur du service des eaux."

Gençais - Sauvetage

Vendredi, vers 4 heures du soir, la fillette de M. Brisson, mécanicien à l'usine électrique, s'amusant au bord du bief qui se trouve devant le moulin fit un faux pas et tomba dans l'eau assez profonde à cet endroit. Elle allait infailliblement se noyer lorsque Mr Babin, facteur à Gençais, attiré par les cris des petits camarades arriva en courant et résolument se jeta tout habillé à l'eau, arrachant cette fillette à une mort certaine.

Tous les amis de Mr Babin et en particulier les gens des communes de Gençais et de Saint-Secondin, seront heureux d'apprendre cette nouvelle et de féliciter cet humble fonctionnaire de sa belle conduite.

Mr Babin n'en est pas à son coup d'essai; c'est un professionnel du dévouement qui a su déjà dans deux circonstances analogues se dévouer pour sauver ses semblables. C'est en plus un ferme et solide républicain, père d'une très nombreuse famille. Nous espérons que Mr le sous-Préfet de l'arrondissement voudra bien signaler sa belle conduite à qui de droit et lui faire obtenir la récompense qu'il mérite.

(L'Echo de Civray N°13 du 30-03-1905)

"Monsieur le Maire expose ce qui suit au Conseil Municipal: le samedi 6 Octobre 1951, à 14 heures, Me PELLIN notaire à Gençay doit procéder à l'adjudication des immeubles dépendant des successions de Mr et Mme BLUTEAU-REFIN en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Civray le 10 Août 1951. Le deuxième lot des immeubles à vendre comprend une petite maison, sise à Gençais, au

Emilien FILLON est élu maire le 18 mai 1945. Le nouveau régisseur des eaux et du ramassage des boues et immondices est Eugène SOUILLE; à cette époque, on commence à parler de la qualité de l'eau et d'analyses bactériologiques; la nécessité de travaux importants se fait de plus en plus pressante ("**sérieuse et inquiétante question de l'eau connue par tous**" - 2 Août 1947); il faudrait faire de grosses réparations à la station, remplacer la pompe à pistons par un dispositif moto-pompe moderne, et surtout creuser un puits plus profond; la Commune fait un emprunt pour la réalisation de ces travaux.

Cependant la recherche d'un nouveau forage n'aboutit pas; en 1949, est lancée l'idée d'un syndicat d'études pour une distribution d'eau entre les communes de Gençay, St-Maurice et Magné; en même temps, Gençay adhère au syndicat d'études départemental qui regroupe 196 communes.

En 1951, est lancée la première tranche des travaux de l'abattoir, sur le terrain exproprié de Mr Paul MARTIN en bordure de Belle; la commune achète aussi un petit immeuble à la succession BLUTEAU, sous lequel passe la canalisation de puisage de l'alimentation gencéenne.

En 1952, l'eau de Gençay est reconnue de mauvaise qualité; comme le projet de distribution Gençay, St-Maurice, Magné et Brion avec captage au Puyrabier semble lointain, et comme il y a urgence d'améliorer le service, la Commune se lance dans les travaux d'une nouvelle station de pompage avec nouvelle prise d'eau, et pose de compteurs à tous les abonnés; elle fait un emprunt pour assurer ces travaux, assorti d'une demande d'aide aux instances supérieures (1er Octobre 1953)

"Il est rappelé que la distribution actuelle date de 1902, que la commune de Gençay a donc fait preuve à l'époque d'une initiative particulièrement louable, qu'elle a fourni des efforts financiers importants car les redevances payées par les abonnés ne couvrent pas les dépenses, qu'elle n'a jamais obtenu aucune aide financière. Il semble au Conseil que cette demande mérite tout particulièrement d'être prise en considération".



"La Nouvelle République - 19 septembre 1955

Ce nouvel équipement est inauguré par le Préfet de la Vienne en septembre 1955, mais le service de l'eau connaîtra un nouveau développement au début des années 1960 avec la mise sur pieds effective d'un syndicat intercommunal (7 communes) de distribution fonctionnant dans le cadre du SIVEER, et construction du château d'eau qui est encore actuellement en service. C'est ce système qui fonctionne à l'heure actuelle, sur la base de deux pompes principales, auxquels va bientôt s'ajouter une nouvelle source d'eau moins soumise à la turbidité et à l'action des intrants agricoles.

Dossier réalisé d'après les registres de délibération du Conseil Municipal de Gençay, notamment le registre de 1889 à 1913, et le registre de 1935 à 1955; et d'après des recherches aux Archives Départementales et dans les archives notariales.

Prochaine balade:
DIMANCHE 3 FEVRIER 2008
LA TRAVERSEE DE GENÇAY
PAR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES DE
COMPOSTELLE



lieu dit La Folie, ou Sam-Suffit, comprenant deux petites pièces basses, un débarras, un serre-bois, un petit hangar, avec cellier, toit et jardin y atteignant de 9 ares 20 centiares, le tout cadastré section A, N°25 et 26. La canalisation de l'eau pour la ville de Gençay passe sous la maison dont il s'agit. Il y a intérêt pour la Commune de Gençay d'acquiescer le deuxième lot dont il s'agit et de demander à ce que l'acquisition soit déclarée d'utilité publique, attendu que la question de l'eau pour la ville de Gençay est primordiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'avis d'acquiescer le deuxième lot sus-désigné des immeubles BLUTEAU. Il donne tous les pouvoirs à Mr le Maire, assisté de Mr FAITY et de Mr LAVENAC, Conseillers Municipaux, pour porter des enchères au prix convenable pour passer l'acte .../..."

(délibération du 6 septembre 1951)